

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
29 mai 2026

Mis en ligne :
15 JUIN 2026

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BONNAFOUS Catherine, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAIO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, PAISANT Anicette ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël ;

Monsieur Stéphane BLIN est nommé secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 29 mai 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 2

Délibération n° 2026-070. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Benoît CLAUDON

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 du CGCT.

Marchés publics :

- Attribution du marché n° 2026-08 – Mission de contrôle technique dans le cadre de la restructuration de l'école des Grand Prés Verts attribué à la société APAVE.
- Attribution du marché n°2026-09 – Mission de coordination sécurité santé dans le cadre de la restructuration de l'école des Grands Prés Verts attribué à la société ATAE.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du CGCT et L214-1 et A.214-1 du Code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLAUDON

